

# **Conditions Générales de Vente**

## **Programme Dev+**

### **1. Objet du contrat**

Le programme Dev+ est un programme d'accompagnement proposé par Solinfis, destinée aux infirmières et infirmiers indépendants en Belgique.

Il s'agit d'une offre globale comprenant à la fois des formations professionnelles en e-learning, en visio et en présentiel, ainsi que du coaching.

L'accès au programme DEV + est exclusivement réservé aux membres Nurse +.

### **2. Contenu du programme**

Le programme Dev+ comprend :

Le programme DEV+ est un programme d'accompagnement de 3 mois qui démarre à une date fixe communiquée au client au moment de sa signature. Il comprend :

- 1 livre
- 1 audit complet de l'activité et de la structure
- 1 entretien individuel avec un expert-comptable agréé Solinfis (option)
- 2 formations présentielle
- Un coaching individuel / mois
- 3 formations en visio
- 7 formations e-learning
- Le séminaire de 2 jours, IA+ - L'infi Augmentée

### **3. Durée et engagement**

Le contrat est conclu pour une durée irrévocable de 3 mois.

Le prix public est de 697 € par mois.

Le paiement est indépendant de l'utilisation effective des services : l'engagement de Solinfis est une mise à disposition de formations en ligne, l'organisation de formations en visio et présentiel, la mise à disposition d'un coach.

## **Promotions et conditions tarifaires spécifiques**

Solinfis peut proposer ponctuellement des promotions, réductions ou conditions tarifaires préférentielles sur le programme Dev+. Ces conditions sont clairement indiquées sur la page de vente spécifique au moment de l'achat et ne valent que pour l'adhérent qui en bénéficie. Elles ne constituent en aucun cas un droit acquis pour l'avenir.

Le prix payé par l'adhérent correspond au montant affiché au moment de l'achat et mentionné sur la facture. Ce prix tient compte, le cas échéant, d'une réduction ou d'une ristourne. L'absence de mention distincte de la réduction sur la facture n'affecte pas la validité du prix payé ni la réalité de la promotion appliquée.

Les promotions ou conditions tarifaires spécifiques sont limitées dans le temps et ne sont pas cumulables entre elles, sauf mention contraire expresse de Solinfis

## **4. Paiement et incidents de paiement**

En remplissant la page de vente en ligne, l'adhérent autorise Solinfis à prélever chaque mois la somme de 697€ moins les promotions éventuelles sur le compte bancaire lié à la carte de paiement utilisée lors de l'inscription.

En cas d'échec d'un prélèvement, une relance est effectuée.

Les mensualités impayées restent dues même après résiliation du contrat de plein droit.

## **5. Résiliation par l'adhérent**

L'adhérent ne peut mettre fin au contrat.

Aucun remboursement, au prorata ou non, n'est accordé, même si l'adhérent n'a pas utilisé les services.

Dans le cas d'un engagement annuel. L'adhérent peut annuler le renouvellement automatique,

## **6. Caractère nominatif et indivisibilité du contrat**

Le contrat est nominatif : il est attaché au nom du participant désigné à l'inscription.

Une société (unipersonnelle ou commerciale) peut régler la participation, mais les services restent attachés au même participant, membre de cette société.

Le contrat ne peut pas être cédé ou transféré, sauf changement d'entité payeuse (société), à condition que l'adhérent reste le même.

Les services sont indivisibles et ne peuvent être ni transférés, ni échangés, ni partagés.

## **7. Cas spécifique de Nurse +.**

Stopper son contrat Nurse + pendant ou avant le démarrage du programme Dev +, n'annule pas le contrat Dev +. Les deux programmes sont complémentaires et sont à payer séparément.

## **8. Plateforme Dokeos**

L'accès au contenu en ligne repose sur la plateforme technologique Dokeos, opérée par un partenaire externe.

Des interruptions temporaires indépendantes de la volonté de Solinfis (maintenance, panne technique) ne constituent pas une rupture de contrat.

En cas d'interruption prolongée (+30 jours consécutifs), Solinfis proposera une solution de compensation (prolongation d'accès ou formation alternative).

## **9. Respect et comportement**

L'adhérent s'engage à respecter les règles de bonne conduite lors des formations en visio ou en présentiel. Tout comportement jugé inapproprié ou nuisible pourra entraîner l'exclusion immédiate, sans remboursement.

## **10. Confidentialité**

En intégrant la communauté Dev+, l'adhérent s'engage à respecter la plus stricte confidentialité quant aux informations échangées entre adhérents, durant les formations, les événements et les séances de coaching. Cette obligation de confidentialité perdure 12 mois après la fin du contrat.

## **11. Propriété intellectuelle**

Tous les supports (Dokeos, livre, documents pédagogiques, replays éventuels, contenus du séminaire) restent la propriété exclusive de Solinfis et/ou de leurs auteurs.

Ils sont réservés à un usage strictement personnel. Toute reproduction, diffusion ou partage, même partiel, sans accord écrit, est interdite.

## **12. Données personnelles et droit à l'image**

RGPD : les données collectées sont utilisées uniquement pour gérer l'accès aux services, délivrer les attestations INAMI, assurer le suivi administratif et comptable. Elles sont protégées conformément à la législation belge et européenne. Solinfis délivre des attestations conformes aux exigences de l'INAMI, valables pour le contrôle de la formation continue.

Certaines données nécessaires (nom, coordonnées) peuvent être transmises à des prestataires externes dans le cadre du séminaire (compagnies aériennes, hôtels).

Droit à l'image : en signant les présentes CGV, l'adhérent autorise Solinfis à utiliser des photos et vidéos prises lors des événements du programme (formations, séminaires) à des fins pédagogiques et de communication. L'adhérent peut à tout moment refuser cette utilisation en le signalant par écrit.

Ces images sont utilisées uniquement dans un cadre pédagogique ou pour valoriser la communauté Solinfis, jamais de manière dévalorisante ou commerciale intrusive.

## **13. Droit de rétractation**

Conformément au droit belge concernant les contrats passés entre professionnels, l'adhérent ne dispose pas de délai de rétractation.

## **14. Droit applicable et juridiction compétente**

Le présent contrat est soumis au droit belge.

Tout litige relatif à son interprétation, son exécution ou sa validité relève de la compétence exclusive des tribunaux francophones de Bruxelles.

L'adhérent reconnaît agir à titre professionnel dans le cadre du présent contrat. Si ce n'est pas le cas, certaines dispositions protectrices du Code de droit économique s'appliqueront automatiquement.

Version du 27 janvier 2026.